

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
24 mai 2022

1. Liste des conventions visées à l'article 96 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée

- Refacturation, par TAQA Morocco à JLEC 5&6, des frais d'eau et d'électricité consommées par les unités 5 et 6 et supportés par TAQA Morocco ;
- Refacturation, par TAQA North Africa à TAQA Morocco, des charges des installations communes supportées par TAQA Morocco ;
- Refacturation, par TAQA Morocco à JLEC 5&6, d'un navire de charbon ;
- Refacturation, par Abu Dhabi National Energy Company PJSC («TAQA») à TAQA Morocco de charges liées aux frais de déplacements professionnels à l'étranger.

2. Liste des conventions visées à l'article 95 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée

- Convention intitulée *Operation and Maintenance Agreement*, contrat d'exploitation et de maintenance conclu avec JLEC 5&6 et TNA ;
- Protocole de l'IPFPA intitulé *Shared Facilities Insurance Proceeds Application Protocol*, contrat de traitement des produits des assurances pour parties communes, entre la Société et JLEC 5&6 en présence de TNA ;
- Convention intitulée *Equity Parties Agreement* entre TAQA, la Société, JLEC 5&6, TAQA Power Ventures BV, TAQA International BV et l'agent de crédit des bailleurs de fonds de JLEC 5&6 signée le 20 juin 2012 ;
- Convention intitulée *Operation and Maintenance Agreement*, contrat d'exploitation et de maintenance signé entre la Société et CMS MOPCO (devenue TNA) ;
- Convention intitulée *Inter-Project Funding Providers Agreement* (« IPFPA ») signée le 10 janvier 2013 entre TAQA Morocco (ex JLEC), JLEC 5&6 et les agents de crédit de TAQA Morocco et de JLEC 5&6 ;
- Convention intitulée *Support Services Agreement* entre la Société et JLEC 5&6 signée le 28 janvier 2013 ;
- Convention intitulée *Support Services Agreement* entre la Société et TAQA North Africa S.C.A. (« TNA ») signée le 22 février 2013.